

# **Évaluation du maintien de l'équité salariale 2020 Nouvel affichage**

**Pour les personnes salariées de l'association des  
médecins cliniciens chercheurs enseignants  
de Montréal (AMC<sup>2</sup>EM)**

**Du 28 août au 27 octobre 2026**

## Informations relatives au *Nouvel affichage*

L'Université de Montréal a procédé à l'affichage du maintien de l'équité salariale le 28 mai 2026. Selon la Loi sur l'équité salariale (article 76.4), toute personne salariée avait la possibilité, dans les 60 jours qui suivaient la date de l'affichage, de demander des renseignements additionnels ou de présenter ses observations à l'employeur. La date limite était le 27 juillet 2026.

Dans les 30 jours suivant la fin de la période de l'affichage, l'employeur doit procéder au nouvel affichage d'une durée de 60 jours en y précisant les modifications apportées, s'il y a lieu, ou y indiquer qu'aucune modification n'est nécessaire.

Dans la mesure où l'affichage n'a suscité aucun commentaire ou question, **aucune modification n'a été apportée.**

## Recours et délais

Une personne salariée ou une association accréditée qui croit que l'employeur n'a pas évalué le maintien de l'équité salariale conformément à la Loi peut porter plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) entre le 90<sup>e</sup> jour et le 150<sup>e</sup> jour suivant le début de l'affichage au moyen du formulaire prévu à cet effet.

>>> [Accédez au formulaire ici](#) >>>

Par ailleurs, si une personne salariée observe que l'employeur a agi de mauvaise foi, de façon arbitraire ou discriminatoire ou a fait preuve de négligence grave dans le cadre de la réalisation de cette évaluation du maintien, elle peut déposer une plainte à la CNESST dans les 60 jours suivant cette conduite ou dans les 60 jours de la date où elle en a eu connaissance.

La date limite est fixée au 27 octobre 2026.

La version officielle du présent affichage est également disponible à l'adresse suivante :  
<https://monudem.umontreal.ca/visualiser/sites/RH/Pages/Espace/Paie%20et%20r%C3%A9mun%C3%A9ration/Equite-salariale-amcem.aspx>